***AG ACAT – 23 juin 2023***

*Présents ou représentés :*

Cécile Auriol

Isabelle Blommaert

Michaël Bougard

Christophe D’Aloisio

Daniel De Graeuwe

Luc Detavernier

Nicolas Grosjean

Françoise Joris

Lydia Obolensky

Nicole Renneson

Henri Roberti

Michel Rongvaux

Germain Rukuki

Béatrice Terlinden

Dr Joseph Vanhakendover

Jacques Vedrin

François Visart

1. *Présentation des comptes 2022 et budget 2023* :

Le Trésorier présente les comptes de 2022 (voir annexe 1).

Résultat :

* Recettes :16 811,26 euros
* Dépenses : 16 086,61 euros
* Résultat : 724, 65 euros

Comptes :

Les comptes annuels de 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Décharge est donnée aux administrateurs.

Ils seront déposés au greffe du tribunal de commerce compétent.

Luc signale qu’une nouvelle difficulté se présente avec la Banque de la Poste : l’application ne donne plus accès à la gestion du compte, mais uniquement à son solde.

Le virement permanent de 150 euros pour le loyer du Quai au Foin (renvoyé automatiquement car compte fermé) doit être arrêté.

Le Trésorier présente le budget de 2023 (voir annexe 2).

* Dépenses : 5500 euros
* Recettes : 2865 euros
* Résultat 2636 euros

Le budget est adopté à l’unanimité.

François Visart propose la réalisation d’un spot radio ou télévisé pour augmenter la visibilité de l’Acat, si les ressources le permettent.

Christophe répond que RCF Bxl diffuse régulièrement des émissions où l’ACAT est mise en évidence – ces émissions sont partagées par RCF Liège et RCF Namur.

Christophe propose que le CA se saisisse de cette question, prochainement.

Les réseaux sociaux peuvent être boostés à moindre coût.

Michaël fera les ajustements nécessaires en fonction du projet retenu.

Germain demande si une collaboration avec l’ACAT Belgique peut être envisagée de manière à ce que son association puisse bénéficier de certains subsides et soutiens (« Ensemble pour le soutien des droits humains en danger »).

L’occasion serait donnée de soutenir ensemble des projets pour l’année 2023.

Il a eu des contacts avec les notaires Olivier De Clipelle et Degomme.

Toute collaboration pour des actions sur le Burundi est évidemment possible et envisagée.

Pour cela, il est nécessaire de se retrouver et d’en discuter, de concert avec l’ACAT-Burundi dont l’ACAT-Belgique est proche.

Luc explique que les autorités subsidiantes encouragent des regroupements d’ASBL et d’associations pour augmenter l’efficience et limiter les dépenses.

Idéalement, il faudrait présenter le budget 2024.

Eventuellement aussi une projection pour 2025 et au-delà, en fonction des projets.

1. *Actions actuelles et récurrentes*

Cécile et Christophe présentent les actions actuelles de l’Acat Belgique

Actions menées sous l’impulsion de la Fiacat :

* Enquête sur le soutien des autorités ou d’acteurs sociaux belges au commerce des instruments de torture : Cécile lance un appel à collaboration pour démêler ces questions.
* Chantiers autour de la peine de mort : que la peine de mort soit reconnue comme torture dans le droit international et dans la doctrine juridique. Cécile demande un soutien et du renfort pour cela aussi car le chantier est très vaste.
* Congrès sur la peine de mort à Berlin + rencontre des Acat d’Europe. (mise en route du projet de recherche sur le commerce des biens en liens avec la torture)

Le congrès fut intéressant : beaux témoignages de victimes et interventions de politiciens.

Christophe explique que la FIACAT favorise les projets visant à augmenter la sécurisation juridique de l’abolition de la peine de mort – c’est en Afrique que les choses avancent de plus en plus. On conjoint alors au plaidoyer contre la peine de mort l’argumentaire que la peine de mort est une forme de torture.

Les représentants de la Fiacat essayent de faire accepter par un maximum de pays cette assimilation de la peine de mort à de la torture. (Le site de la FIACAT - fiacat.org propose ce document

OPCAT : (protocole facultatif convention contre la torture)

L’ACAT-Belgique travaille sur ce dossier avec la LDH, DEI-Belgique, I-Care, CAL, la Coalition MOVE composée de 4 ONG actives dans les Centres de détention pour étrangers, la section belge de l’OIP, le « Gang des vieux en colère » (préoccupations des résidents dans MRS ou maisons de repos, parfois devenus lieux de privation de liberté et de manque de dignité )

Très bonne collaboration de l’ACAT avec ces associations.

Pas de contrôle indépendant dans ces différents lieux de privation de liberté –

Annexes psychiatriques des prisons – IPPJ – Mises en observation psychiatriques -

Différents niveaux de pouvoir « souverains » : cela rend les choses difficiles .

Visite du CPT l’année dernière -

*Lydia propose une action* :

Contacts avec des Bélarusses : conditions de détention effroyables pour les prisonniers de toutes catégories, risques de peine de mort pour certains, etc.

Exilés Bélarusses en Pologne susceptibles de créer une Acat Pologne dans l’avenir – auraient besoin de soutien - ) proposition de créer un tremplin pour les aider à se structurer. OK pour ce projet

Concrètement : possibilité de les réunir pour co-organiser des actions communes.

1. *Composition du CA*

CA : composé actuellement de Luc Detavernier, Isabelle Blommaert, Michaël Bougard

Dans la pratique : Christophe D’Aloisio, Cécile, Nicolas, Père Michel sont actifs.

Isabelle et Luc se retirent comme administrateurs mais pas comme membres de l’ACAT.

Le pasteur Bruneau Jousselin est disposé à accompagner l’équipe jusqu’à l’automne 2024 date à laquelle il repartira en France pour sa retraite.

Il est important que les gens soient membres de l’ACAT avant d’entrer formellement dans le CA. Cheminer d’abord avec l’équipe et puis éventuellement formaliser.

***proposition d’un CA avec Michaël, Michel et Christophe*** : Vote à l’unanimité !

Les trois administrateurs sont élus pour un mandat de trois ans, donc jusqu’à l’AG ordinaire de 2027.

Conseil d’administration (vote à l’unanimité) :

Administrateurs sortants: Luc Detavernier et Isabelle Blommaert

Administrateur restant: Michaël Bougard

Administrateurs entrants: Christophe D'Aloisio et Michel Rongvaux

Composition du CA jusqu'à l'AG ordinaire de 2027:

Michaël Bougard

Christophe D'Aloisio

Michel Rongvaux

*Séance levée à 20h08*

Notes de séance : Isabelle Detavernier

\_ \_ \_ \_

À l’issue de l’AG, le CA désigne en son sein:

Christophe D'Aloisio comme président, Michaël Bougard comme trésorier et Michel Rongvaux comme secrétaire.

En outre, Christophe D'Aloisio et Michaël Bougard sont désignés délégués à la gestion journalière, avec mandat de représenter l'ASBL dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, ainsi qu'auprès des banques et des services postaux.

Enfin, le CA nomme : Cécile Auriol comme coordinatrice de l’ACAT et Nicolas Grosjean comme webmaster de l’ACAT.

\_ \_ \_ \_

La soirée se poursuit par une veillée œcuménique de prière pour la Nuit des Veilleurs 2023.